

ÉNERGIE ÉOLIENNE Alors que Juvent poursuit sa politique des petits pas sur la Montagne du Droit, l'ARJB propose d'y concentrer l'implantation d'éoliennes en modifiant le plan directeur

Ce serait un vrai «parc des énergies»

PHILIPPE OUDOT

Lors de la présentation des projets de la centrale de Juvent, son directeur Martin Pfisterer a fait part de sa «farouche opposition à toutes les organisations et instances fédérales qui soutiennent la construction simultanée de plusieurs dizaines éoliennes sur la Montagne du Droit, dans le but de concentration spatiale». Des propos qui visaient notamment l'Association régionale Jura-Bienne (ARJB).

Sur mandat du canton, celle-ci avait élaboré, en 2008, le plan directeur Parcs éoliens (PDPE) du Jura bernois. Dans sa première mouture, l'ARJB avait retenu neuf sites potentiels dont trois prioritaires, en plus de celui de Mont-Soleil/Mont-Crosin. A savoir la Montagne de Tramelan, la Montagne de Moutier et les Cerniers de Rebévelier.

Eviter le mitage

Mais depuis, suite à une étude paysagère également réalisée par ses soins, l'ARJB estime qu'une concentration des sites éoliens dans une seule région est nécessaire pour éviter un mitage du territoire généré par ces sites éparpillés. «C'est en effet la piste que nous privilégions», confirme André Rothenbühler, secrétaire de l'ARJB. Nous présenterons ce projet intitulé «Parc des énergies» lors d'une assemblée extraordinaire qui se tiendra en novembre

prochain et qui réunira les délégués de l'ARJB, mais aussi ceux de l'Association Centre-Jura.»

Sur la chaîne allant de Mont-Soleil au Jeanbrenin, l'étude paysagère a défini 96 emplacements où il serait possible d'ériger des éoliennes, y compris les 16 existantes. Pour les nouvelles turbines, 38 se trouveraient dans des emplacements considérés comme «favorables», et 42 dans des endroits «possibles».

Reprenant le principe des poches paysagères définies dans l'étude du Bureau Natura, 54 éoliennes se trouveraient dans ces poches, et 24 au-dehors. Mais en tenant compte de toutes les contraintes, l'étude limite à 80 le nombre maximum de turbines. André Rothenbühler précise néanmoins que les projets prioritaires de la Montagne de Tramelan et de la Montagne du Droit ne seraient pas touchés.

Approche différente

Comme le souligne André Rothenbühler, l'ARJB et Juvent ont une approche très différente du problème. Fidèle à sa stratégie, Juvent pratique une politique des petits pas et étend peu à peu sa centrale en traitant directement avec les communes et les propriétaires concernés. Au passage, le directeur de l'ARJB s'étonne du fait que les responsables de Juvent n'aient pas dit un mot à propos d'un projet d'extension du côté du Jeanbrenin alors

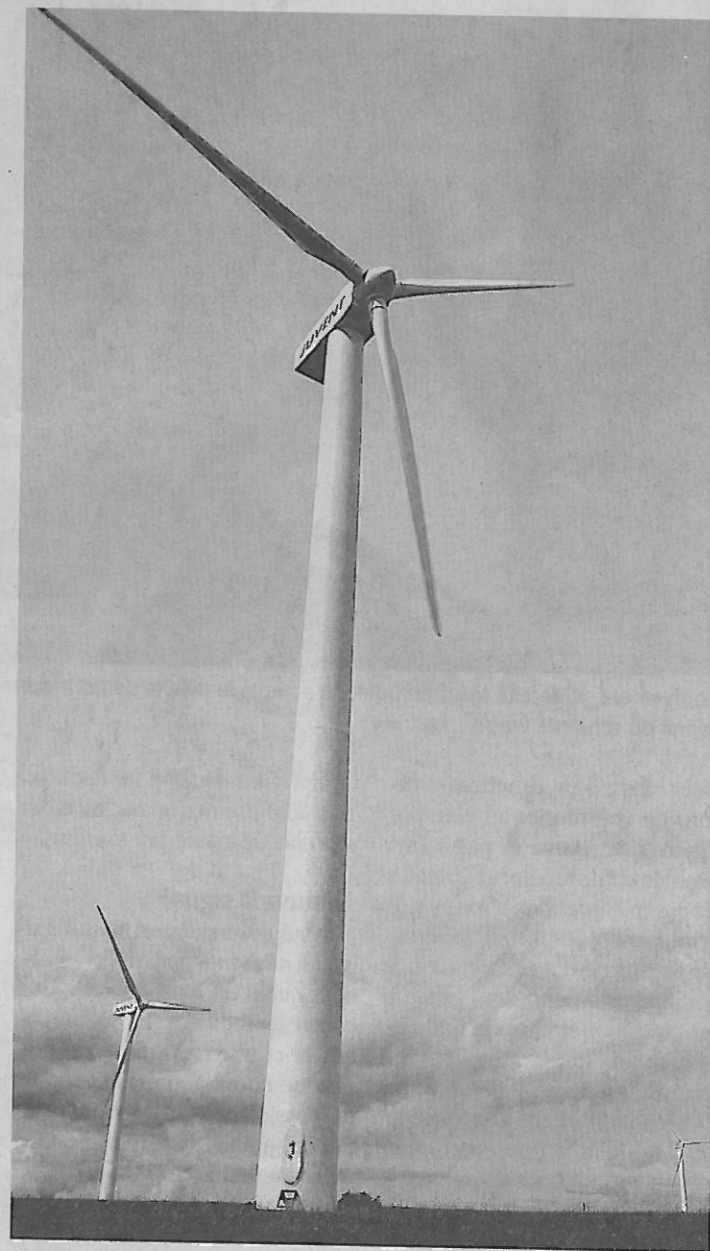
que les contacts sont déjà avancés.

«Plutôt que cette approche au coup par coup de Juvent, nous aimerions avoir une démarche plus globale», souligne André Rothenbühler. Il note par ailleurs que, conformément à son idée de concentration des sites, l'ARJB serait favorable à la réalisation des parcs du Harzer et des Bugnens-L'Echelette – pour autant que les cantons voisins de Soleure et de Neuchâtel réalisent leurs projets attendus. Quant à celui des Cerniers de Rebévelier-Lajoux, il a du plomb dans l'aile en raison de la farouche opposition des antiéoliens franc-montagnards.

S'agissant du nombre effectif d'éoliennes qui pourraient être construites, André Rothenbühler estime que la question est prématurée. A ses yeux, il faut sortir de l'approche commerciale des promoteurs éoliens. En clair, le Jura bernois doit se donner les moyens de garantir que la production puisse, en partie au moins, être consommée sur place pour répondre aux besoins de la région, conformément à sa stratégie énergétique. C'est cela qui permettra de définir le nombre de turbines. Sinon, c'est la porte ouverte à la multiplication anarchique des parcs dans tout l'Arc jurassien, estime-t-il.

Intérêts régionaux

Cela pourrait se faire par le biais de quotas, grâce auxquels la région aurait son mot à dire. «A quoi nous servent les éoliennes si le courant produit chez nous est consommé à Zurich, à Lucerne ou à Genève? D'où l'idée de la création de la société Jura Eole, en mains publiques, dont la mission serait de participer à la création de parcs éoliens et de préserver les intérêts publics de la région tout en minimisant les impacts négatifs et garantissant que tout ou partie du courant lui revienne.» Concrète-



Avec son projet Parc des énergies, l'ARJB plaide pour une concentration des éoliennes entre Mont-Soleil et le Jeanbrenin. A-KEYSTONE

ment, Jura Eole serait chargée de fixer le cadre des collaborations avec les développeurs de projets et les investisseurs.

Quoi qu'il en soit, le «Parc des énergies» reste pour l'heure à l'état de projet. Avant que les délégués de l'ARJB et de Centre-Jura se prononcent en novembre prochain, la révision du plan directeur sera d'abord soumise à

une procédure d'information et de participation des communes. Le document passera ensuite par les services cantonaux concernés avant de pouvoir être validé – ou non – par l'assemblée extraordinaire.

www.journaldujura.ch

Tapez «énergie» pour retrouver les articles du JdJ consacrés à ce sujet

« A quoi servent les éoliennes si le courant produit chez nous est consommé à Zurich, à Lucerne ou à Genève? »

ANDRÉ ROTHENBÜHLER, SECRÉTAIRE DE L'ARJB